OCOM C130.03 – VISIONNER UN ÉPISODE DE SUR DES AILES CANADIENNES

1. **Rendement** : Visionner un épisode de *Sur des ailes canadiennes*

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) *le DVD Sur des ailes canadiennes*,

      (2) un téléviseur,

      (3) un lecteur DVD,

      (4) de la supervision,

      (5) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis: Aucun.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme** : Les cadets doivent visionner un épisode du DVD *Sur des ailes canadiennes*.

4. **Points d'enseignement :** Visionner un des épisodes suivants du DVD *Sur des ailes canadiennes* :

   a. Le premier vol du Canada,

   b. Guerre aérienne,

   c. Naissance d'une force aérienne nationale,

   d. L'aérodrome de la démocratie,

   e. Trois parmi tant d'autres,

   f. Bombes sur l'Europe,

   g. Les avions à réaction gagnent en vitesse,

   h. La transition,

   i. Il y aura des ailes.

5. **Durée** :

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Activité en classe :	25 min
c.	Durée totale :	30 min

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

6. **Justification :** Une activité en classe a été choisie parce qu'il s'agit d'une façon interactive de présenter la matière.

7. **Documents de référence :** C3-039 Squires, C. (1999). *Sur des ailes canadiennes* [série]. Winnipeg, Manitoba, TPSGC.

8. **Matériel d'instruction :**

   a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d’entraînement,

   b. un téléviseur,

   c. un lecteur DVD,

   d. *le DVD intitulé « Sur des ailes canadiennes* ».

9. **Matériel d'apprentissage :** Aucun.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :** Un des épisodes aura déjà été visionné à l'OCOM M130.04 (Visionner un épisode de *Sur des ailes canadiennes*) et les escadrons peuvent choisir d'autres épisodes à visionner pendant l'instruction complémentaire. Une période de trente minutes est requise pour chaque épisode supplémentaire choisi. Pour visionner tous les épisodes, il faut huit périodes supplémentaires. Il n’est pas nécessaire de visionner tous les épisodes.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.